

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du 21/10/2019 à 19H30**

**Présents :** MM : DELION - OESTREICHER - HAGEN - MASSON  
MMES: WINTERRATH - DUMAS - HEMMER

**Absent avec excuse :** MM GONAND: (procuration à Mme WINTERRATH)  
MME : SCHWARTZ (procuration à M. DELION)

**Absent sans excuse :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme DUMAS.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 09.09.2019 (**point N°2**)

**Point N°3 – Rétrocession terrains – travaux rue de l'église**

Monsieur HAGEN Jean-Luc concerné par cette délibération n'a pas pris part au vote.

Madame le Maire expose que dans le cadre des travaux de voirie rue de l'église certains riverains ont accepté de rétrocéder à la commune, à l'euro symbolique, un morceau de terrain situé sur leur propriété.

Des actes administratifs seront établis entre la Commune et chaque propriétaire.

La Commune étant l'acquéreur, conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts, la vente est exonérée de timbre et d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne autorisation à Monsieur DELION Charles, adjoint au Maire, de signer les actes administratifs.

**Point N°4 – Décision modificative**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

**Compte dépenses :**

Chapitre 041 – article 2762 – opération non affectée – créances sur transfert de droits à déduction : 8.009,71 €

**Compte recettes :**

Chapitre 041 – article 2151 – opération non affectée – réseaux de voirie : 8.009,71 €

Cette décision modificative est relative à un remboursement de TVA par Enedis dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux à Basse-Rentgen.

#### **Point N°5 – Subventions (J3V et Secours Populaires)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

- accepte de verser une subvention d'un montant de 200 € à l'Association J3V au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix,

- accepte de verser une subvention d'un montant de 100 € au Secours Populaire au titre de l'année 2019

#### **Point N°6 – Devis LOGITUD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte le devis d'un montant de 599,00 € H.T. présenté par la Société LOGITUD dans le cadre de la migration du logiciel cimetière.

#### **Point N°7 – Vente bande de terrain à M. et Mme LOISSE Mickaël**

Suite à la demande de M. et Mme LOISSE Mickaël souhaitant faire l'acquisition d'une bande de terre située à l'arrière de leur parcelle (soit deux mètres de profondeur sur environ 20 mètres de longueur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide de vendre à Monsieur et Madame LOISSE Mickaël, la bande de terre située à l'arrière de leur terrain, au prix de 10 € du mètre carré.

Les frais d'arpentage seront pris en charge par les acquéreurs.

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.
- Autorise Monsieur DELION Charles, adjoint au maire, à signer l'acte administratif actant cette vente.

#### **Point N°8 – Divers**

##### **Devis CITEOS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix, accepte le nouveau devis d'un montant de 1.901,52 € H.T. présenté par la Société CITEOS relatif à la pose de 9 prises au lieu de 6 sur les candélabres du lotissement "Les Carrés Saint Hippolyte" en vue de l'installation d'illuminations de Noël.

Le premier devis accepté le 18/02/2019 étant de ce fait annulé.

### **Association Française de Premiers Répondants**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a été contactée par l'Association Française de Premiers Répondants qui a pour but de constituer un groupe de personnes civiles formées aux gestes de premier secours, en cas d'arrêt cardiaque.

Madame DUMAS propose de transmettre l'information au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire, plus à même d'être intéressé par cette Association.

Les Conseillers Municipaux sont d'accord avec cette proposition.

### **Radar pédagogique**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux une documentation présentant des radars pédagogiques pour un éventuel achat vu le nombre croissant de plaintes d'administrés concernant la vitesse excessive dans le village.

Les Conseillers Municipaux ne souhaitent pas donner suite à la proposition de Madame le Maire.

### **Agent recenseur**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre du prochain recensement de la population (du 16/01/2020 au 15/02/2020) un agent recenseur doit être recruté. Des annonces ont été faites sur Facebook et sur le site internet de la mairie, sans suite à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 25/10/2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 24/10/2019.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

